



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :

QUELS IMPACTS RH ?

Jeudi 8 novembre 2018
9h00 - 11h30

Mandarin Oriental Paris
251, rue Saint-Honoré
75001 Paris

ZOOM SUR

Après avoir fait planer le doute concernant son application, le gouvernement a finalement donné son aval pour la mise en place du prélèvement à la source (PAS) dès le 1^{er} janvier 2019. On se souvient que la mesure votée en 2016 dans le cadre de la loi de finances 2017 avait déjà fait l'objet d'un report pour permettre un audit et des expérimentations. La deuxième phase de tests en conditions réelles avec des entreprises volontaires s'est bel et bien tenue de mars à juin 2018 en collaboration avec la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et les éditeurs de paie.

Quelles sont les conclusions de ces premiers essais pour les services RH ? Comment les salariés ont-ils réagi en découvrant les simulations de leur nouveau bulletin de paie ? Quelle est la responsabilité de l'employeur dans la mise en œuvre du PAS ? Comment respecter la protection des données personnelles des salariés ? Comment concilier PAS et RGPD ? Quelle communication mettre en place auprès des salariés ? Quelles nouvelles pratiques impliquent le PAS pour les services RH ? L'entreprise devient "collecteur", mais que recouvre ce nouveau statut ? Le PAS est-il une nouvelle lourdeur administrative à gérer pour les services RH alors même qu'ils viennent tout juste d'en finir avec le bulletin de paie clarifié ?

Pour répondre à ces questions, nous avons réuni des experts d'horizons différents qui partageront leurs retours d'expérience et bonnes pratiques et vous aideront à préparer ce changement majeur.

www.parlonsRH.com
www.forum-legal-rh.fr

LORS DE CETTE CONFÉRENCE, VOUS POURREZ :

- ✓ Maîtriser le mécanisme du PAS et ses conséquences pour l'entreprise et le salarié
- ✓ Identifier les bonnes pratiques RH
- ✓ Disposer de retours d'expérience d'entreprises sur la mise en place du prélèvement à la source

INTERVENANTS

Mathieu LE TACON

Avocat Associé, DELSOL Avocats

Grégory LUNEAU

Directeur Expérience Client, SD Worx

Christian VERHAGUE

Directeur des Opérations RH du groupe BPCE

La matinée sera animée par :

Aurélia DEJEAN DE LA BATIE

Docteur en droit, Barthélémy Avocats

CETTE CONFÉRENCE S'ADRESSE AUX :

- ✓ Directeurs et responsables RH
- ✓ Responsables paie
- ✓ Directeurs et responsables juridiques
- ✓ Directeurs administratifs et financiers
- ✓ Experts-comptables
- ✓ Avocats

PROGRAMME

8H30

9H00

Accueil - petit déjeuner - networking

Début de la conférence

➔ LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : LES NOUVELLES RÈGLES POUR L'EMPLOYEUR

- Comment fonctionne le PAS ? (calendrier, revenus concernés, taux de prélèvement, comment gérer les situations particulières ?)
- Quelles sont les nouvelles obligations et responsabilités de l'employeur ?
- Qu'en est-il de la protection des données personnelles des salariés ?
- Quelles sont les obligations de l'employeur en matière de communication auprès des salariés ? Quelles ressources sont à sa disposition ? Quelles conséquences pour le dialogue social ?
- L'entreprise "collecteur", quésaco ?
- Quelle est la responsabilité de l'entreprise en cas d'erreur de collecte de l'impôt ?

➔ LES BONNES PRATIQUES ET LES RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LA MISE EN PLACE DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- Qui est en charge de la mise en place du PAS au sein de l'entreprise ?
Le PAS, de la seule responsabilité du service paie ?
- Au niveau de l'administration, qui est l'interlocuteur du service RH ?
- Concrètement, quels sont les changements prévus ? D'un point de vue logistique (logiciel, DSN...) et humain ?
- Quelles sont les actions à mettre en place d'ici le 1er janvier 2019 ? Quel est le calendrier à prévoir pour être opérationnel le jour J ?

➔ QUESTIONS/RÉPONSES AVEC LES INTERVENANTS

11H30

Fin de la conférence

Oui, je m'inscris à Temps RH, Décryptage,
Analyse & Partage :

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE :

QUELS IMPACTS RH ?

➔ **Jeudi 8 novembre 2018**

Mandarin Oriental Paris
251, rue Saint-Honoré
75001 Paris

Tarif : 400 € HT soit 480 € TTC (Le tarif comprend le petit déjeuner et la documentation)

BULLETIN À RENVOYER

Par courrier :

Forum Legal & RH - 57, rue de Paris
78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail :

contact@forumlrh.fr Tél : 09 53 63 68 90

Enregistrée sous le numéro 11788333178.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

RÈGLEMENT PAR **chèque** à l'ordre de FORUM LEGAL & RH

virement bancaire

CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84 BIC : CMCIFRPP

PARTICIPANT : Mme M.

Nom :
Prénom :
Fonction :
Raison sociale :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél :
E-Mail :

INSCRIPTION GÉRÉE PAR : Mme M.

Nom :
Prénom :
Fonction :
Tél :
E-Mail :

ÉTABLISSEMENT À FACTURER (À COMPLÉTER SI DIFFÉRENT) :

Raison sociale :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

CACHET ET SIGNATURE OBLIGATOIRES